N° 25. (1re ANNÉE.) 31 JANVIER 1830.

L'ORGANISATEUR.

L'ORGANISATEUR paraît une fois par semaine. — On s'abonne au bureau du journal, rue Saint-Maur-Saint-Germain, n° 17; chez PILLET aîné, rue des Grands-Augustins, n° 7; DELAFORÊT, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 7; et les directeurs des postes de départemens. — L'abonnement est de 25 fr. pour l'année; 13 fr. pour six mois, et 7 fr. pour trois mois.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE SAINT-SIMON.

Deuxième année.

(Quatrième séance.)

MESSIEURS,

L'invasion des barbares, avons-nous dit, avait eu de grands avantages pour la société chrétienne. Elle l'avait délivrée du danger d'envahissement dont pouvait la menacer la puissance unitaire des empereurs romains; en remettant momentanément, entre les mains des chefs de l'église, les intérêts des pays abandonnés par l'empire, elle avait encore resserré le lien par lequel les peuples leur étaient unis; enfin, en brisant violemment l'institution romaine, elle avait détruit les obstacles qui auraient pu s'opposer au développement des conséquences sociales de la foi nouvelle.

Cependant l'état de choses qui suivit la conquête pouvait en se prolongeant entraîner de graves inconvéniens pour l'église, et l'empêcher de recueillir les avantages que sa position nouvelle semblait lui promettre. Le christianisme n'avait encore d'unité que comme doctrine; comme corps, comme association, il n'en avait point; l'église chrétienne sous ce rapport n'était encore alors qu'une abstraction, car aucune organisation formelle, aucune hiérarchie générale, n'établissait de lien régulier et permanent entre ses membres, c'est-à-dire, entre les églises provinciales et leurs chefs. Ce dernier progrès ne pouvait se réaliser que par la continuité de relations fréquentes et actives entre les églises; or, la conquête en détruisant dabord toute sécurité dans les communications, en morcelant le territoire, et en séparant politiquement les peuples qui l'habitaient, rendait de jour en jour ces relations plus difficiles. Les différentes églises locales se voyaient donc menacées de tomber dans l'isolement, de perdre les traditions de dogme et de discipline, qui seules établissaient un lien entre elles et constituaient leur unité; enfin, à défaut de l'impulsion, de l'excitation, qu'elles avaient jusque là reçues de leur contact presque journalier, elles étaient exposées à perdre bientôt toute activité.

Vers la fin du VIIe siècle, la plupart de ces inconvéniens commençaient à se faire vivement sentir. Les communications entre les églises n'avaient plus lieu qu'accidentellement, les conciles étaient devenus fort rares, et si l'on en excepte ceux d'Espagne, qui s'occupaient autant des affaires de l'état que de celles de l'église (1), ces assemblées, soit par leur jurisdiction, soit par leur objet, ne s'étendaient guères au delà des limites étroites d'une province. L'autorité des métropolitains, la seule qui eût été encore nettement établie dans le sein de l'épiscopat, était presque partout tombée dans l'oubli, et les évêques particuliers, isolés dans leurs diocèses et exerçant sur les églises qu'ils gouvernaient un pouvoir presque absolu, montraient une tendance de plus en plus prononcée à localiser leurs affections et leurs vues, à tomber même dans l'égoïsme. Des diversités importantes s'étaient établies dans l'administration des églises, dans le mode de l'élection de leurs chefs, et jusque dans les pratiques du culte; enfin, comme il est facile de le concevoir dans une pareille situation, le mouvement intellectuel du christianisme s'était prodigieusement ralenti, et sur plusieurs points même, il avait pris évidemment une tendance rétrograde. Mais la formation des grandes dominations temporelles, qui prirent naissance dans le VIIIe siècle, vint heureusement arrêter le progrès de ce mal: en facilitant, en provoquant même de nouvelles communications entre les églises, ces établissemens politiques leur rendirent le mouvement et la vie qu'elles étaient menacées de perdre. Obligés de passer rapidement sur les faits, nous nous tranporterons d'abord au tems de Charlemagne, sous le sceptre duquel la partie la plus importante alors de l'Europe se trouva bientôt rangée.

L'Eglise ne pouvait être tirée de la situation dans laquelle elle se trouvait, et que nous venons de décrire, que par l'emploi de moyens extraordinaires et exceptionnels: une autorité unitaire, européenne, en possession d'une grande puissance matérielle, capable d'apprécier la mission civilisatrice du christianisme, et animée du désir de voir cette mission s'accomplir, pouvait seule remplir une pareille tâche. Cette autorité se trouva dans la personne de Charlemagne.

Pendant toute la durée de ce règne, nous voyons la puissance temporelle reprendre, dans les affaires de l'Eglise, la suprématie que les empereurs romains avaient autrefois exercée, et qui, comme nous l'avons vu, avait été si funeste à l'Orient. Les lois, les règlemens ecclésiastiques se multiplient alors d'une manière prodigieuse, car, après l'abandon et l'isolement dans lesquels les églises, les établissemens religieux étaient restés pendant si long-tems, et attendu les changemens survenus dans la société, tout était à réorganiser à ré-

(1) Voir en particulier les Conciles de Tolè.

gier de nouveau dans leur sein. Le nom de Charlemagne est attaché à tous les actes qui sont produits dans ce but, ou plutôt c'est de son autorité que ces actes émanent directement. C'est lui qui convoque les conciles, qui détermine l'objet de leur réunion, qui sanctionne leurs décrets et les fait exécuter. Mais ce n'est pas toujours par l'intermédiaire des conciles que ce prince intervient dans le règlement ecclésiastique : dans les instructions qu'il donne aux commissaires extraordinaires (*mii dominici*) qu'il envoie dans les provinces pour veiller au maintien de l'ordre public, il leur ordonne de visiter les églises, les monastères, et de s'assurer si les clergés régulier et séculier vivent selon la règle propre à chacun d'eux ; il leur trace la conduite que les membres de ces clergés doivent suivre dans les débats qui peuvent s'élever entre eux, et se réserve de prononcer souverainement sur ceux de ces débats qui ne pourraient se terminer dans la forme qu'il prescrit. Au milieu des désordres, des troubles, qui avaient pris place du VI[e] au VIII[e] siècle, la masse du clergé, dans une grande partie de l'Occident, était tombée dans l'ignorance ; l'intelligence des livres sacrés et des écrits des pères de l'Eglise s'était obscurcie, et les textes eux-mêmes de ces ouvrages avaient été altérés. Charlemagne fit revoir et corriger ces textes par les hommes les plus capables de son époque, et pour obvier aux inconvéniens des interprétations vicieuses, que des prêtres ignorans auraient pu en donne, il fit composer pour eux un recueil d'homélies qu'ils devaient apprendre par cœur et se contenter de réciter au peuple. Enfin, pour arrêter le progrès de l'ignorance et pour en prévenir le retour, il institua dans le sein des églises et des monastères des écoles qui étaient destinées à donner à ceux qui se proposaient d'embrasser la vie ecclésiastique ou monastique, l'instruction qu'exigeait cette profession. La règle monastique, qui au VI[e] siècle avait été établie par S. Benoit de Nurse, était tombée dans l'oubli ; charlemagne s'efforça d'y rappeler les ordres religieux ; enfin, il parvint à rétablir l'uniformité dans le culte en obligeant les églises de ses états à adopter le rituel romain. Mais ce n'est point seulement à réformer des abus locaux, à rétablir l'ordre ancien, à interpréter une législation existante et à l'appliquer aux circonstances de la société que ce prince emploie son autorité, il intervient encore et d'une manière non moins absolue dans les controverses qui prennent alors naissance dans le sein de l'église et l'occupent tout entière. Le septième concile général tenu dans ce siècle à Nicée, et appelé à prononcer sur la grande querelle qui s'était élevée en Orient au sujet du culte des images, avait décidé que ce culte était conforme à la doctrine de l'église. Cette décision était parvenue en Occident où elle commençait à occuper vivement les esprits. Charlemagne, sans avoir égard à l'autorité solennelle d'où elle émanait, fit composer un ouvrage en quatre livres, connus sous le nom de livres Carolins, dans lequel elle était combattue sans ménagement. Enfin, malgré les remontrances du pape, qui avait approuvé les actes du concile oriental, qui y avait pris part par ses légats, qui avait entrepris même une réfutation des livres Carolins, il fit condamner formellement le culte des images par un concile particulier tenu à Francfort-sur-le-Mein en 794. Une hérésie nouvelle sur la nature de J. Christ, celle des *adoptiens*, s'était élevée dans le nord de l'Espagne, et de là, avait bientôt retenti dans tout l'Occident. Une dispute animée s'était engagée entre les Grecs et les Latins au sujet de la *procession* du St-Esprit ; ce fut par la sollicitude de Charlemagne que différens conciles furent appelés à examiner ces querelles et parvinrent à y mettre fin (1). Pendant tout le règne de ce prince rien ne se fait dans l'Eglise sans sa participation, et presque toujours c'est lui qui prend l'initiative dans les choses qui la concernent. Parmi les actes de ce règne qui ont été conservés jusqu'à nous, et que l'on désigne sous le nom général de *capitulaires*, quels que soient d'ailleurs, leur objet ou leur forme, ceux qui sont relatifs au gouvernement de l'Eglise, soit qu'ils prononcent sur sa discipline intérieure, soit qu'ils règlent ses rapports avec les fidèles, sont beaucoup plus nombreux que ceux qui s'appliquent à quelque autre branche que ce soit de l'administration publique.

Au premier aspect il semble que l'action de Charlemagne sur l'église ne se distingue en rien de la suprématie exercée par les empereurs d'Orient ; mais si l'on considère de plus près le caractère de ce prince, l'esprit et la tendance qui se manifestent dans ses actes, et la nature enfin des circonstances au milieu desquelles il agit, on reconnaît bientôt que cette ressemblance n'est qu'apparente. On sent, en effet, que bien loin de vouloir maîtriser, subalterniser la puissance de l'Eglise, son but, au contraire, est de l'étendre, de l'exalter, parcequ'il comprend la haute mission qu'elle a à remplir dans le monde, et parce qu'il reconnaît particulièrement qu'elle seule peut rapprocher et confondre les peuples si divers soumis à son empire, et déterminer ces peuples à vivre sous un gouvernement régulier.

La soumission du clergé envers lui, encore qu'elle soit complète, ne ressemble pas davantage à la servilité du clergé d'Orient envers les successeurs de Constantin : c'est un corps qui sent les destinées qui lui sont réservées, et qui s'unit avec empressement et avec amour à la puissance qui peut lui donner ce qui lui manque encore pour les accomplir.

Ce n'était pas, d'ailleurs, à une source étrangère que Charlemagne puisait les inspirations qui dirigeaient sa conduite envers l'Eglise, puisque l'on voit, en effet, que tous ses conseillers principaux appartenaient au clergé, et que presque toutes les missions politiques qui parcouraient continuellement son vaste empire, soit pour lui en faire connaître la situation, soit pour y faire exécuter ses lois, étaient présidées par des évêques.

Charlemagne, dans l'histoire, est une figure à part. Dans ses rapports avec l'Eglise, ce n'est point comme prince temporel, comme conquérant, qu'il se présente, mais comme un législateur pacifique et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme un pape provisoire.

Au surplus, la situation dans laquelle se trouva l'Eglise

(1) Sur la première, voir en particulier les conciles de Narbonne, 791, de Ratisbonne, 792, de Francfort, 794, et d'Aix-la-Chapelle, 799 ; et sur la seconde le concile de Gentilli, près Paris, 767, et celui d'Aix-la-Chapelle, 809.

après sa mort, montre assez combien ce regne lui avait été favorable. Et, d'abord, l'activité intellectuelle lui avait été rendue : les noms d'Alcuin, de, Paul Diacre, de Théodulf, d'Eginhart et de beaucoup d'autres, qui appartiennent à cette époque, attestent suffisamment le progrès qu'elle avait fait sous ce rapport. De nombreux couvens avaient été fondés ; l'église, en possession déjà de biens considérables, avait reçu encore un immense accroissement de richesses, et son indépendance sous le rapport matériel se trouvait alors complètement assurée par l'établissement définitif d'un impôt qui lui était propre, celui des dîmes. Le clergé avait été investi d'une juridiction absolue sur ses membres, ainsi que sur toutes les affaires qui le concernaient, et au moyen du rapport qu'il avait établi entre l'objet de la plupart des transactions civiles et les prescriptions de la loi religieuse, il l'avait étendue aux plus importantes des transactions de cet ordre (1).

On s'est beaucoup élevé, dans les trois derniers siècles, contre les faits que nous venons de rapporter, comme attestant le développement de l'église, et on a eu raison; car alors l'église avait accompli sa destination ; elle ne comprenait rien au progrès qu'elle avait mis la société en état de désirer, et elle n'était plus qu'un obstacle à l'accomplissement de ce progrès. Mais au tems où elle fut mise en possession des avantages dont nous venons de parler, sa situation était bien différente : à cette époque elle était progressive, et elle seule l'était ; tout ce qui pouvait alors contribuer à étendre sa puissance était donc une véritable conquête pour la civilisation, pour l'humanité. C'est ainsi que dans les jugemens à porter sur l'Eglise et sur ses institutions, il ne faut jamais oublier qu'il y a dans son histoire deux époques distinctes, l'une qui s'étend depuis son origine jusqu'à la fin du quinzième sciècle, l'autre qui comprend tout le tems qui s'est écoulé depuis lors jusqu'à nous, et que les mêmes faits, selon qu'on les considère à l'une ou à l'autre de ces époques, changent complètement d'aspect.

Jusqu'à Charlemagne, et pendant toute la durée de ce règne, l'Eglise n'avait point eu de place déterminée dans l'ordre social, le clergé n'avait été revêtu d'aucun caractère politique. En contact continuel avec les chefs de la société militaire, admis et appelé dans leurs conseils, il avait exercé sans doute une grande influence sur la marche des événemens, sur la conduite des [illegible]ats, ou, pour employer l'expression du tems, sur les affaires temporelles ; mais jusque là cette influence n'avait été qu'indirecte : tout ce que l'église avait obtenu, soit pour elle-même, soit pour la société tout entière, elle ne l'avait dû qu'à l'ascendant que ses chefs, attendu leur supériorité morale, devait prendre naturellement sur ceux de la société militaire, et non pas à l'exercice d'un droit public qui lui fût reconnu ; l'Eglise enfin, hors de son sein, n'avait point encore parlé et commandé en son nom. Mais, sous les successeurs de Charlemagne, et grâce aux progrès qu'elle avait faits sous ce règne, elle ne tarda pas à prendre une autre attitude. Dans les démêlés de Louis-le-Débonnaire avec ses fils, et dans la lutte qui s'établit ensuite entre ces derniers, ce n'est plus comme médiateur ou comme conseil que le clergé intervint, mais comme autorité ; c'est en son nom propre, au nom de la puissance religieuse, que lui seule représente, qu'il prononce entre les prétentions qui s'élèvent et se combattent. Jusque là il avait été, volontairement ou non, plus ou moins soumis à la puissance militaire ; maintenant c'est comme arbitre, comme juge qu'il se présente dans ses rapports avec cette puissance. En 822, les évêques réunis à Attigny soumettent Louis-le-Débonnaire à une confession et à une pénitence publiques pour les cruautés qu'il avait exercées sur plusieurs membres de sa famille (1). En 833, ceux de Compiègne le déposent, et un an après Louis ne se croit relevé de cette déchéance qu'après avoir été absous par le concile de Saint-Denis, et avoir obtenu de cette assemblée la permission de reprendre les insignes de la royauté. Le concile tenu en 842, à Aix-la-Chapelle, dépouille Lothaire des Etats qu'il possédait en France, et les partage entre Louis et Charles-le-Chauve ses frères. Or, dans la position nouvelle que le clergé se trouve avoir prise alors, il ne se borne pas seulement à déclarer où se trouve la souveraineté dans les cas où elle vient à être contestée, il détermine encore de quelle manière la souveraineté, elle-même, doit être exercée. Un concile tenu à Paris en 829 prescrit aux rois les devoirs qu'ils ont à remplir ; celui d'Aix-la-Chapelle, en partageant les Etats de Lothaire à ses frères, trace à ces derniers la conduite qu'il doivent tenir dans le gouvernement des peuples qui leur sont soumis ; enfin, en 859, les évêques du concile de Savonnières jurent en présence de Charles-le-Chauve et de ses neveux une ligue dont l'objet est *la correction des rois, des grands et des peuples*. Or, les princes, bien loin de s'élever contre le pouvoir que s'attribue l'Eglise, s'empressent eux-mêmes de le reconnaître, soit en lui soumettant spontanément leurs différends, soit en recherchant sa sanction pour les projets qu'ils méditent.

L'Eglise alors touchait au but que nous avons dit précédemment lui avoir été assigné dès l'origine : elle avait pris place dans l'ordre politique ; elle était entrée en partage de la puissance, et dans ce partage la supériorité lui était échue, ce qui devait être, puisqu'elle était progressive, qu'elle était appelée à détruire les sentimens, les idées, les intérêts de la société avec laquelle elle pactisait, et quelle ne pouvait y parvenir qu'en exerçant sur elle une magistrature. Mais pour qu'elle pût user convenablement du pouvoir dont elle se trouvait en possession, et il y a plus, pour qu'elle pût même conserver ce pouvoir, un nouveau progrès lui restait à faire ; il fallait qu'elle-même s'organisât, se constituât comme société.

Au tems dont nous parlons, au IXe siècle, l'anarchie régnait encore dans l'église ; les évêques depuis long-tems déjà, dominaient tous les autres ordres du clergé, mais aucun lien déterminé et puissant, ne les unissait entre eux ; aucune autorité suprême, régulière et permanente ne réglait leur action, ne coordonnait leurs efforts, et ne les faisait converger vers un but commun. A cette époque on reconnaissait bien

(1) Les mariages et les testamens se trouvèrent d'abord dans ce cas, et par une extension naturelle, presque toutes les transactions civiles subirent bientôt la même loi.

(1) Il avait tonsuré et enfermé ses trois jeunes frères, et avait fait crever les yeux à Bernard, roi d'Italie, son neveu, qui en était mort.

généralement que le *pouvoir spirituel* appartenait à l'Eglise ; mais l'Eglise elle-même restait indéterminée, et considérée dans son ensemble, elle n'avait point encore, à proprement parler, d'existence. Aussi dans les débats dont nous avons parlé, voit-on les princes qui s'y trouvent engagés, et qui n'hésitent point d'ailleurs à se reconnaître justiciables de l'Eglise, opposer les conciles aux conciles, en appeler des évêques au pape et du pape aux évêques. L'histoire des descendans de Charlemagne pourrait fournir des preuves nombreuses de ce fait. Or, la conduite de ces princes à cet égard ne pouvait être autorisée, bien entendu, que par celle que tenait le clergé lui-même, dont les actes n'attestaient que trop souvent le désordre qui régnait dans son sein. C'est ainsi, par exemple, que dans le cours des querelles qui s'étaient élevées entre Louis-le-Débonnaire et ses fils, le pape Grégoire IV étant venu en France avec des vues que ne partageaient pas les évêques de ce pays, ces prélats lui déclarèrent que *s'il était venu pour excommunier, lui-même s'en retournerait excommunié.*

Cet état de choses, en se prolongeant, n'aurait pu manquer de devenir funeste à l'Eglise, et de l'empêcher d'accomplir la mission qui lui avait été donnée. Et d'abord, dans cette situation, le pouvoir qui de droit lui avait été reconnu pouvait être facilement annulé de fait par des princes habiles qui auraient su jeter et maintenir la division entre ses membres épars; et lorsque enfin les sociétés militaires auraient été fixées et régularisées, les évêques, se trouvant placés individuellement en présence des chefs de ces sociétés, auraient été bientôt sans force à leur égard, et se seraient vus, sans doute en peu de tems, réduits à n'être plus que les instrumens dociles de leurs passions et de leurs caprices; supposition qui paraîtra suffisamment justifiée, si l'on se rappelle la complaisance que, dans le tems même de la plus grande vigueur de l'Eglise, les clergés nationaux montrèrent souvent pour les princes temporels. Mais heureusement alors, tout était préparé pour empêcher ce danger de se réaliser. L'église avait pris la position qu'elle devait prendre. Pour s'y affermir et pour la mettre à profit dans le but qui lui était marqué, il ne manquait plus dans son sein qu'une autorité qui, en quelque sorte, la représentât, la résumât tout entière, et qui lui donnant l'impulsion réglât tous ses mouvemens et les rapportât à une seule fin. Au premier aspect, il peut paraître que les conciles généraux étaient naturellement appelés à remplir cette tâche, mais pour peu qu'on y réfléchisse, on ne tarde pas à changer d'avis. En effet, il est évident qu'en l'absence d'une autorité européenne, la convocation et la réunion de ces assemblées étaient à peu près impossibles, et que, quand bien même cet obstacle aurait pu être levé, le mal que nous venons de signaler n'en serait pas moins resté à peu près dans son entier, puisque dans les intervalles des réunions de ces conciles, intervalles nécessairement fort longs, aucune autorité n'aurait été chargée de faire exécuter leurs décrets. Ce qu'il fallait à l'Eglise, donc, c'était un chef et un chef unique et permanent, dont les conciles eux-mêmes reçussent leur mandat et leur sanction. Or, ce chef lui était alors clairement désigné dans l'évêque de Rome.

Dans notre prochaine réunion, Messieurs, nous nous occuperons de l'institution de la papauté; nous épuiserons alors tout ce qui nous reste à dire sur la division des pouvoirs établie au moyen âge, et sur la caractérisation des deux sociétés dont l'existence simultanée a donné lieu à cette division.

LETTRE A UN DISCIPLE DE L'ÉCOLE DE ST-SIMON A S...

Mon cher frère, j'apprends que la nouvelle de la mort de notre frère Eugène vous a été transmise. On ne vous a laissé ignorer aucun de ces douloureux détails qui, dans un pareil événement, devaient intéresser votre affection fraternelle.

Quant à moi, c'est d'Eugène même que j'éprouve le besoin de vous parler, d'Eugène tel que nous l'avons connu sous la forme que Dieu lui avait donnée au milieu de nous, de cet Eugène qui vous a tiré du vide où vous étiez plongé, et que vous vous faisiez une si douce fête d'embrasser à votre arrivée à Paris ; de cet Eugène qui n'a pas cessé de vivre, comme il nous l'annonça si souvent dans nos tendres entretiens, et comme il nous l'atteste à nous tous aujourd'hui, en imprimant plus vivement que jamais son image en nous-mêmes. Chacun de nous, en face de ce vivant souvenir, trouve une douce consolation à rappeler ce que notre frère a déjà été et ce qu'il désirait être : c'est chanter ses louanges que de raconter ce qu'il nous a montré de son éternelle vie; et dire quelles furent ses espérances, c'est le glorifier dans ses joies présentes, et dans toutes celles que Dieu lui prépare. C'est là le tribut de tendresse que l'église saint-simonienne doit à celui de ses enfans qui cesse d'être visible pour elle, et je sens par tous les sentimens généreux qu'Eugène a engendrés en moi, par l'affection et la confiance intime qu'il me témoignait, que c'est à moi, plus qu'à tout autre, de prendre la parole.

Vous savez qu'Eugène n'avait pas 23 ans, et qu'il était un de ceux qui avaient déjà accompli le plus de travaux.. Converti par son frère O...., à l'époque où la doctrine de Saint-Simon entra bien complètement dans la voie religieuse, ouverte par la dernière parole du maître, notre cher Eugène, depuis ce tems, n'a pas cessé de marcher en tête de tous les mouvemens de l'école; c'est ce qui ne fut pas alors généralement senti, et c'est un devoir pour nous de l'avouer aujourd'hui.

Oui, mon ami, nous répétons souvent que le monde ne sait pas rendre justice aux vivans, et nous qui sommes sortis à peine d'hier de ce monde, savons-nous bien leur rendre justice? Régénérés par la parole de Saint-Simon, qui est vivante dans ses disciples, avons-nous toute la reconnaissance que nous devrions avoir d'un si grand bienfait? les aimons-nous comme nous devrions les aimer? Hélas! je n'ose l'assurer. Le vieil homme n'a pas encore entièrement disparu, et il ne peut disparaître tout à coup. C'est peu à peu que nous aurons confiance en ceux que Dieu nous a donnés pour

pères en la doctrine, et une confiance telle, qu'elle nous fera trouver un bonheur sans mélange dans l'élévation de ceux d'entre nos frères, que ces pères saint-simoniens auront jugés plus dignes d'être élevés. Pourquoi craindre de jeter les yeux sur le passé? N'est-ce pas parce que nous sommes imparfaits, que nous sommes perfectibles? Et n'est-ce pas nous faire davantage désirer et hâter l'avenir que de nous rappeler le point d'où nous sommes partis, et les progrès que nous avons déjà faits? Oui, sans doute, et c'est une consolation et un pieux devoir maintenant de rappeler ses progrès, car c'est surtout à notre frère Eugène que nous les devons. Eugène fut un des premiers à éprouver les doux sentimens de reconnaissance et de confiante tendresse, pour ceux qui l'avaient enseigné. Aussi, fut-il bientôt distingué par eux, et, dès cette époque, nous le vîmes justifier bien dignement le choix dont il avait été l'objet par une puissance d'élaboration d'idées et une ardeur de propagation que nous apprécions maintenant plus que nous ne l'avons fait, et que nous apprécierons tous les jours davantage. C'est Eugène qui entrevit d'abord la forme sous laquelle Dieu nous appelle à le contempler aujourd'hui; il est un de ceux dont les infatigables méditations ont le plus concouru à développer le sentiment que l'école avait de la *trinité*. Vous connaissez la lettre qu'il m'écrivit dès qu'il connut le beau travail de Prosper *sur les femmes*. Que n'avez-vous pu jouir comme moi de ces entretiens intimes, où son ame pleine de désirs s'élançait au delà de cette vie, et s'efforçait de pénétrer les délices mystérieux de la vie future! L'amour religieux dont il était embrasé le portait à s'occuper de toutes les questions et de toutes les conversions importantes qui se présentaient dans l'école. Tandis qu'il entretenait avec vous une correspondance qui a si heureusement réussi à vous faire entrer au milieu de nous, et qui nous sert puissamment dans toutes les conversions que nous entreprenons, il écrivait à un jeune protestant d'Ecosse des lettres non moins pressantes, et qui auront, je l'espère, un aussi heureux résultat. La dernière de ces lettres est un chef-d'œuvre; c'est aussi la dernière qu'il ait écrite.

Vous dirais-je, mon cher ami, que ce fut là toute la vie du frère que nous avons perdu. Quand j'aurais peint tout ce qu'il y avait de dévouement, de haute intelligence et de charité saint-simonienne dans notre Eugène, croirais-je pour cela vous l'avoir fait connaître, vous avoir montré tout ce qu'il était, et surtout vous l'avoir fait aimer autant qu'il méritait de l'être! Oh! non, sans doute, et, après vous avoir rappelé tout ce qu'il a fait, il me resterait encore à vous parler de tout ce qu'il désirait si ardemment d'accomplir.

Combien de fois je l'ai vu former des vœux ardens pour son avenir? Combien il enviait avec tendresse ceux qu'il croyait doués des moyens d'exprimer naturellement au dehors d'eux tous les sentimens dont ils sont animés! Lui, plein d'un amour que souvent il ne pouvait faire comprendre, combien il souffrait de la froideur qu'il voyait quelquefois autour de lui! « Je ne puis me faire connaître, me disait-il souvent; ce que je sens ne paraît pas sur mon visage; on ne vient pas à moi, et pourtant je me sens attiré vers tout le monde... J'aime, et l'on me croit indifférent!.. » Ah! qu'il me manifestait souvent alors le désir de posséder un jour ce qui lui manquait, et avec quelle foi, quel amour, il se reposait en Dieu, du soin de le lui donner!

Eugène est mort rempli d'amour et de foi pour les nouveaux travaux de propagation que nous commençons d'entreprendre. Il est mort formant les vœux les plus ardens pour voir se réaliser les heureux résultats que nous attendons de nos efforts; il est mort en face d'un avenir qu'il a concouru à rapprocher de nous de toute sa puissance; c'est avec nous qu'il a désiré en jouir; c'est avec nous qu'il y entre aujourd'hui. Eugène ne nous a pas quittés!

O mystère immense, et où l'amour le plus ardent, dans le silence où l'école reste encore, n'ose pressentir que d'incertaines clartés! Mais ne semble-t-il pas que ce soit Eugène lui-même qui, sous nos visages, a désiré déjà s'approcher de sa mère et de ses sœurs? N'est-ce pas lui qui les regardait? lui, qui serrait affectueusement leurs mains et diminuait un peu la peine qu'elles éprouvent? N'est-ce pas lui qui pressait son vieux père dans nos bras et faisait échapper de son sein ces paroles véritables: Quand je vous vois, je crois voir une portion de mon fils!

Ah! qui possède la sience de la vie, ô! mon Dieu, si ce n'est vous qui êtes toute vie et tout amour? et qui osera dire devant le Dieu unique, devant celui qui est tout en tous, que plusieurs vies ne soient pas en une seule, et qu'une seule vie ne puisse être en plusieurs? Avant que notre foi soit précisée, laissons, au moins, un libre cours à nos affections et à nos espérances. Dans les deux familles de notre cher Eugène, dans ces deux familles qui n'en font qu'une désormais, nous sentons tous combien nous sommes changés depuis que nous ne le voyons plus au dehors de nous. Les sœurs aiment leur mère, le père aime ses enfans, nous tous ses frères en Saint-Simon, nous nous aimons déjà les uns les autres, comme nous n'avions pas encore aimé. Nous reconnaissons son action sur nous à des désirs, à des sentimens nouveaux, qui nous sont tout à coup inspirés; nous savons qu'il nous touche, qu'il vit en nous, et pourtant *nous ne savons* OU IL EST! L'un est ému, au sein de sa famille, du dévouement qu'il avait pour sa mère et sa sœur; celui-là, au sein de l'école, se sent embrasé de son amour de Dieu et des hommes; nous tous, brûlons de continuer ses travaux, et pourtant nul d'entre nous, dans sa famille maternelle ou dans sa grande famille, ne se lève et ne dit: « SÈCHEZ VOS LARMES! » CHANTEZ MES JOIES NOUVELLES! ME VOICI! JE NE SUIS PAS » MORT! »

Nul ne le dit et nul ne peut le dire, car les tems ne sont pas venus! Nous ne pouvons encore nous dire, les uns aux autres, que ce que disait l'un de nos pères à cette veuve désespérée: « Dieu ne vous afflige que pour vous [illegible] et l'é» vénement que vous déplorez est un [illegible]ment où il » vous invite à rechercher le mystère d[illegible] » dence. » Eh! que sommes-nous, mon [illegible] non qu'un petit nombre de nouveaux [illegible] Dieu rassemble pour enseigner aux hommes et aux nations ce qu'ils sont

dans le sein de Dieu, et les occuper de ce qu'ils y doivent accomplir? Pour inspirer, à ceux qui doivent commander, l'autorité de l'amour; à ceux qui doivent obéir, l'amour de l'obeissance? Nous venons instituer une hiérarchie, un ordre, une harmonie divine et profitable à tous, là où tous se déchirent dans le désordre et dans la confusion. Mais si le monde qui se remue sous nos yeux est pour nous encore un chaos, pourquoi nous plaindrions-nous des tenèbres qui cachent encore à nos yeux l'existence de ceux dont le monde dit qu'ils ne sont plus? S'il nous est impossible aujourd'hui de marquer aux vivans la place que chacun d'eux doit occuper dans la famille humaine, pourquoi prétendrions-nous voir distinctement la place que chacun des morts y occupe? Dieu rend justice à tous, aux morts comme aux vivans; en lui, rien n'est désordre, mais il nous fait voir le désordre dans la vie à venir et dans la vie présente, afin de nous faire désirer, concevoir et réaliser, dans l'une et dans l'autre, l'ordre qu'il résout de toute éternité.

Et cependant bénissons Dieu! aimons-le encore plus que nous ne l'aimions! que notre zèle s'allume! que notre foi s'élargisse! Glorifions-nous en Dieu par notre confiance et notre courage, car la grande épreuve qu'il nous envoie ne peut qu'être un grand bien pour Eugène et pour nous!

Rappelons-nous que ce cher Eugène était tout plein d'un amour qu'il ne pouvait exprimer au dehors. Que de choses il concevait, que de choses il n'a pu faire et qu'il souhaitait ardemment d'accomplir! Ah! sans chercher à résoudre le mystère profond que l'école n'a pas encore pénétré, abandonnons-nous à cette tendresse divine qui est en même tems la toute-science et la toute-puissance; ne craignons pas de dire que, quelle que soit la forme, le lieu de son existence, Eugène n'a pas cessé et ne cessera pas de vivre, c'est-a-dire d'aimer ce qu'il aimait, et que Dieu le récompense maintenant de tout le bien qu'il a fait, en lui donnant les moyens de continuer, dans l'éternité, ce que, dans le tems, il n'a pu accomplir.

Ch. D.
